

CHARTRE SOCIALE LORRAINE DU 5 JANVIER 2001

DECISION COMPLEMENTAIRE N° 6

OBJET

NETTOYAGE DES PARTIES COMMUNES

FONDEMENTS JURIDIQUES

Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (« loi SRU »).

(charte sociale page 78 et 79).

CHAMP D'APPLICATION

Ayants droit des mines de charbon de Lorraine logés à titre gratuit dans des immeubles collectifs de la SA Ste Barbe.

REGLES APPLICABLES

En application de la loi SRU, qui a mis en place un gardien d'immeuble pour 100 logements, le nettoyage des parties communes est assuré par ce gardien ou par une entreprise de nettoyage.

Le coût du nettoyage est refacturé à l'ANGDM pour le compte des ayants droit.